

## L'éveil politique des Inuits

ZEBEDEE NUNGAQ, *Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes. Le combat des Inuit du Québec pour leurs terres ancestrales*, Montréal, Boréal, 2019, 181 pages

TAAMUSI QUMAQ, *Je veux que les Inuit soient libres de nouveau*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2010, 153 pages

Pascal Chevrette

Volume 14, numéro 3, été 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/93570ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chevrette, P. (2020). Compte rendu de [L'éveil politique des Inuits / ZEBEDEE NUNGAQ, *Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes. Le combat des Inuit du Québec pour leurs terres ancestrales*, Montréal, Boréal, 2019, 181 pages / TAAMUSI QUMAQ, *Je veux que les Inuit soient libres de nouveau*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2010, 153 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 14(3), 31–33.

## L'éveil politique des Inuits

Pascal Chevrette  
Chef de pupitre, littérature

ZEBEDEE NUNGAK

### CONTRE LE COLONIALISME DOPÉ AUX STÉROÏDES. LE COMBAT DES INUIT DU QUÉBEC POUR LEURS TERRES ANCESTRALES

Montréal, Boréal, 2019, 181 pages

TAAMUSI QUMAQ

### JE VEUX QUE LES INUIT SOIENT LIBRES DE NOUVEAU

Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2010, 153 pages

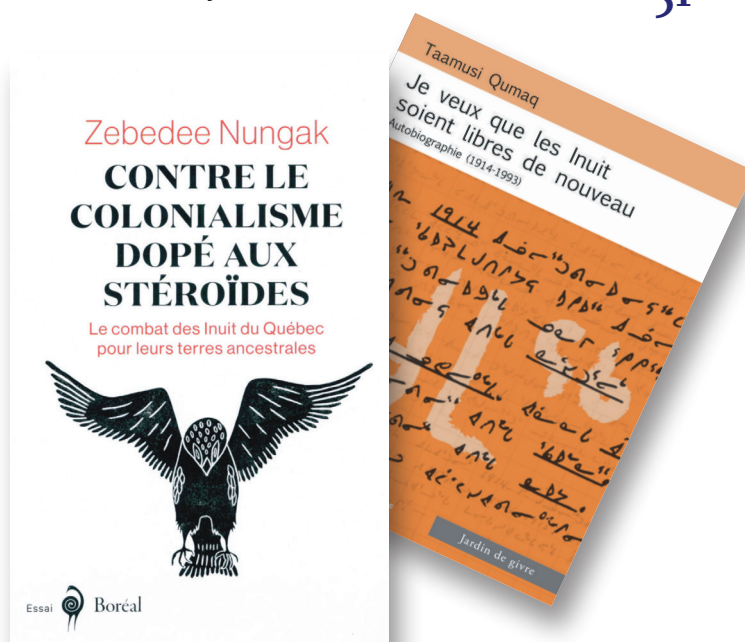
Même s'ils forment une nation minoritaire au Canada, les Inuits ne se sentent pas minoritaires. C'est du moins ce qu'expriment deux de leurs plus éminents représentants, Zebedee Nungak et Taamusi Qumaq. Le premier a signé un essai plus tôt cette année chez Boréal, traduit de l'anglais et préfacé par l'historien Denis Delâge. Le second, décédé en 1993, fut un leader important et défenseur de l'identité inuite. Son autobiographie, bien qu'elle remonte à plusieurs années, traverse la toundra, loin de la « ligne des arbres » et des centres décisionnels de Québec et d'Ottawa, et permet de comprendre le choc de la modernité que vivent les Inuits.

Dans *Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes*, Zebedee Nungak livre l'histoire du combat politique et de la résistance des Inuits contre les projets de barrages hydroélectriques lancés en 1971 par le gouvernement Bourassa. Leur opposition à ce qui du point de vue de la majorité des Québécois représente l'âge d'or des projets d'Hydro-Québec a conduit à la ratification de la Convention de la Baie-James et du Nord du Québec (CBJNQ) en 1975, dont Nungak fut un des signataires. Mais à son corps défendant, ce dernier rejette maintenant la célèbre entente en raison des divisions qu'elle a générées chez les Inuits du Nunavik. En revenant sur cet épisode décisif, il circonscrit l'histoire d'Hydro-Québec à l'aune de l'héritage colonial dont est tributaire la province de Québec.

#### DANS LES MARGES DU PROJET DU SIÈCLE

Selon Zebedee Nungak, le gouvernement de la Révolution tranquille a agi en véritable « patron du nord », ce qui, on s'en doute, est loin d'être élogieux. Il explique qu'animés par un fort sentiment nationaliste, les fonctionnaires de l'époque ont mis le pied dans le nord au nom d'une loi datant de 1912 et qu'ils ont entrepris de franciser la toponymie inuite dans ce qui fut nommé le « Nouveau-Québec ». Pour les Inuits, c'est alors le choc et une résolution s'impose : « Nous aurions à nous défendre et à nous protéger nous-mêmes » (p.75). Sans véritable unité politique, ils ont dû, raconte l'essayiste, travailler d'arrache-pied pour s'organiser, se faire connaître et enfin, défendre leurs droits.

En 1964, le Nord n'avait pas fait l'objet d'une réelle intervention de la part de Québec. Jusque-là, les gouvernements avaient laissé le traitement des Inuits à Ottawa selon les dispositions de la loi sur les Indiens. Sous tutelle et minorisés, les Inuits avaient été ignorés et cela semble s'être malheureusement poursuivi au moment où le gouvernement du *Maitre chez nous* s'engagea à développer ce territoire. Cette longue absence et irruption spon-



NDLR : Pour favoriser son intégration au système linguistique du français, l'emprunt Inuit, nom propre, ainsi que l'adjectif inuit, s'accorde en genre et en nombre. Dans ces deux ouvrages traduits de l'anglais, on a appliqué l'usage anglophone où le mot « inuit » ne s'accorde pas.

tanée font écrire à Nungak qu'il a « fallu cinquante-deux ans à la province de Québec pour se manifester sur les terres qu'elle avait acquises en 1912. Il y a donc des variétés de colonialisme qui ne semblent pas du tout pressées d'explorer leurs nouvelles acquisitions » (p. 50). Puis en 1974, dès que le juge Malouf de la Cour supérieure du Québec reconnut la demande des Inuits de stopper les chantiers, ceux-ci furent engagés dans les dédales des tribunaux, pour eux une véritable lutte de David contre Goliath. D'ailleurs, l'allusion à ce combat biblique se trouve dans le livre et n'est pas étrangère au « dopé aux stéroïdes » du titre.

J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé dans l'essai l'origine exacte de cette métaphore. Elle exprime cependant comment Nungak comprend les régimes politiques canadien et québécois. C'est une lointaine doléance qu'il reprend à son compte : tout au long de l'histoire, les Inuits n'ont jamais été consultés pour « être sujet » de ce pays que l'on nomme Canada. C'est d'abord par proclamation royale que le territoire qu'ils parcourent depuis des siècles est adjoint à la Couronne britannique. Puis, au fil des transformations constitutionnelles, rappelle l'essayiste, la terre du nord passe sous la responsabilité d'Ottawa en 1867, puis en 1912 sous celle de Québec. Jamais avant que ne se pointent les sociétés de développement des barrages de la Baie-James, l'autonomie et le principe d'autodétermination des Inuits n'avaient été soulevés. Nungak voit donc un « dopage » dans le pouvoir du gouvernement provincial de l'époque de la Révolution tranquille, cet « amateur pressé » et dernier avatar de la lointaine proclamation de 1690. Par la suite, Nungak va consacrer de nombreuses pages à la loi de 1912 qui a annexé le district de l'Ungava à la province. Inique, cette loi a ainsi « musclé » les prérogatives du gouvernement, ce qui en fait porter à ses yeux tous les attributs de l'adversaire déloyal.

Plus loin dans son livre, il recourt à une seconde expression, encore plus forte à mon sens, celle d'une « osmose coloniale », c'est-à-dire d'un « système politico-légal importé d'Europe » et transmis, si l'on peut dire, dans les veines des structures fédérales et provinciales. Il y a quelques mois, le géographe et poète Jean Morisset a exposé la même mécanique dans *Sur la piste du Canada errant* en traitant de l'usurpation du Canada (voir *Cahiers de lecture*, Été 2019).

Tout pour dire que face à la loi d'annexion de 1912, les Inuits ont découvert qu'Ottawa pouvait étendre ou réduire, à son gré, les territoires des provinces. Ses confrères du Nord québécois tout comme ceux du Labrador et du Nunavut comprennent aujourd'hui que cet

## Inuits

suite de la page 31

aménagement juridique a empêché leur unité politique. Et si les anciens avaient compris en 1912, renchérit Nungak, ils auraient exigé qu'en cas de séparation du Québec, le Nunavik soit réintégré dans l'ensemble canadien. Voilà pourquoi l'essayiste qualifie le Québec de « province la plus problématique du Canada » (p. 35). On voit alors poindre dans ses propos la toute délicate question de la partition du territoire... On déduit aussi, aisément, que sont là, bien campées, les raisons qui mènent Nungak à exprimer sans ambages sa farouche opposition au projet d'indépendance du Québec.

### NUNGAK, QUMAQ ET LE QUÉBEC

En lisant attentivement *Contre le colonialisme*, je n'ai pas manqué de me questionner sur le rapport problématique et complexe qu'entretiennent les Inuits à l'égard du Québec. Le reproche principal de Zebedee Nungak vient de ces 50 ans d'absence d'un gouvernement qui s'est tout à coup présenté pressé, ambitieux de franciser ce « Nouveau-Québec » et se l'adjoindre par la voie légale. S'en suit un rejet très senti du nationalisme et du séparatisme québécois, de l'adoption de la Charte de la langue française, à l'époque vue comme une menace pour la survie de l'inuktitut. Plusieurs des propos de Nungak sont très connotés, cinglants à l'égard de la province. Il parle de « prétention incroyable », de « mépris », voire même de « dictateur impitoyable ». Au tiers du livre, Nungak se braque encore plus contre le « chez nous » du fameux « Maîtres chez nous », en évoquant ce Québec qui a « foncé tête baissée » dans ses projets hydroélectriques en considérant que les terres des Cris et des Inuits étaient siennes. Il est nécessaire d'entendre que pour lui et, on s'en doute, pour une bonne part des siens, l'histoire du projet du siècle et de la Convention de la Baie-James, lui apparaisse ni plus ni moins que comme une invasion.

Rappelons que la CBJNQ est bien perçue dans l'histoire contemporaine, mais le propos de Nungak fait ressortir les conséquences en termes d'impacts sociaux et de division profonde qui affecta les communautés inuites. C'est pourquoi une lecture croisée avec *Je veux que les Inuit soient libres à nouveau* de Taamusi Qumaq, un livre qui s'impose désormais comme un classique de la littérature inuite, est féconde pour tous citoyens québécois désirant en savoir plus sur les Inuits, ne serait-ce que pour prendre connaissance de ce qu'était leur vie quotidienne traditionnelle avant la venue des gouvernements fédéraux et provinciaux, de leur vie de famille, de leurs épopées de chasse, de leurs misères dans le Grand Nord, de la majesté de ce Grand Nord aussi, de ses froidures. Lecture féconde également pour comprendre le nécessaire lorsqu'on évoque ce vaste cosmos que sont les droits ancestraux. Il suffit de se laisser immerger par les anecdotes de Taamusi Qumaq pour voir ce que l'impétuosité du texte de Nungak nous empêche par moment de saisir pleinement.

Qumaq, un doyen remarquable, traversa la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle dans la toundra. Les profonds bouleversements que vécurent les Inuits au tournant des années 1950 et au-delà, il les vécut dans sa chair et il explique magnifiquement bien comment ces changements forcèrent lui et les siens à une adaptation précipitée par ce « colonialisme dopé » et doublé d'un profond choc de civilisation. L'autobiographie de Qumaq nous aide à cerner très clairement que cette modernisation importée généra un grand sentiment de dépossession, un malaise profond, une division des Inuits entre eux, avec tous les problèmes sociaux (violence, alcoolisme, santé mentale, etc.) qu'elle entraîna dans son sillage.

Ce qui est également touchant avec l'autobiographie de Qumaq, ce sont toutes ses prises de conscience qu'il partage à ses lecteurs et qui en viennent progressivement à se consolider dans le principe d'autodétermination, en particulier autour des questions de langue et d'éducation. L'historien Denis Delâge résume bien dans la préface de *Contre le colonialisme* que face au projet du siècle, les

Inuits durent aborder la cession de leur pays tout en définissant leur autonomie politique et demeurer animés par un « désir de créer des lois pour nous-mêmes, pour notre territoire et pour nos vies. » Un vif désir de durer, en somme. Ce que l'on peut tout à fait comprendre.

### L'ÂME DU NORD À PUVIRNITUQ

Ces deux livres méritent leur attention, et quelques remarques supplémentaires aussi, au risque de ma mauvaise habitude d'allonger indûment mes recensions. Des détails qui n'en sont pas sautent parfois aux yeux. Tout au long du livre de Nungak, j'ai senti qu'une vive douleur s'exprimait entre les lignes. Il me semble évident qu'on ne peut pas tout saisir si on considère ce texte à la seule lumière de l'indignation et de la force de conviction de son auteur. Car une colère légitime trouve toujours son fondement dans une blessure initiale, un honneur bafoué. Ainsi, une phrase toute singulière m'a fait particulièrement bien voir ce que l'opposition aux sociétés de développement de la Baie-James avait exigé des Inuits.

Lorsque Nungak fait le récit des audiences en cour, il se rappelle que « les représentants du Québec ne se cachaient même pas pour rire et se moquer lors de nos premières présentations sur le sujet » (p. 99). Au faite de cette crise, s'opposer a non seulement signifié pour les Inuits faire valoir leurs droits, mais bien davantage : les formaliser, comprendre les cadres de la loi, le « jargon » juridique, trouver les bons avocats, congédier les mauvais, tenter d'avancer son chemin dans un rapport de force abyssal en termes de ressources (d'où le dopage aux stéroïdes), conjurer une manière d'intimidation, trouver des interprètes pour prouver la connaissance millénaire qu'ils avaient de leur territoire. Bref, pendant les audiences, ajoute Nungak, il fallait que les Inuits fassent littéralement l'éducation, aux compagnies comme au gouvernement, de leur existence comme peuple.

Et pour les deux auteurs, c'est à Puvirnituk que semble s'être révélé l'impulsion initiale, ce que Nungak nomme « l'âme politique du nord du Québec. » Pour Qumaq, 1961 est une date charnière. C'est cette année-là qu'un administrateur du ministère des Affaires indiennes demande à la communauté d'élire un conseil. Le jeune Qumaq est alors élu, et cela, sans vraiment comprendre ce qui se passait. Ce genre de démocratie représentative leur est présenté comme « quelque chose de tout à fait étranger. » Qumaq ajoute que « nous n'étions pas habitués à ce genre d'organisation. » L'anecdote vaut la peine d'être relevée ici, car elle illustre bien la difficulté à concevoir l'exercice de la parole dans des paramètres issus des concepts européens. Nungak, pour sa part, rappelle que c'est en 1971 à Puvirnituk qu'émerge ce qui deviendra l'Association des Inuits du Québec (AIQ). Ces deux événements décisifs amèneront les Inuits à appréhender l'importance de s'unir politiquement et à « chercher la voie » pouvant le mieux les servir pour honorer leurs ancêtres et s'ouvrir de nouvelles perspectives.

### VERS UNE CONCLUSION : LES INUITS VEULENT-ILS VIVRE AU QUÉBEC ?

À lire Nungak, la réponse est : pas tout à fait. Parce qu'on passe sous silence une longue « histoire à raconter ». C'est du moins la réponse qu'il développe en commentant sévèrement le texte introductif de la CBJNQ, signé par l'ancien ministre libéral John Ciaccia. Procéder ainsi lui permet alors de rejeter l'entente, malgré qu'il l'ait jadis endossée. En fait, Nungak et Qumaq se montrent très critiques et rejettent tous les deux, au final, la Convention. Pour eux, les conséquences concrètes des problèmes sociaux ne font pas le poids face aux écrits. Mais à les lire, on

**Inuits**

suite de la page 32

voit bien que tout n'est pas fini et qu'une suite du monde inuit est possible.

Un lecteur soucieux de l'avenir du Québec ne peut pas demeurer insensible à ces lectures. Il sera assurément déstabilisé par une vision de l'histoire à laquelle il n'est pas habitué et dont la nouvelle littérature autochtone fait ses choux gras par les temps qui courent, et cela non sans raison!

Au-delà de la dépression qui a suivi le référendum de 1995 pour une grande part de Québécois, ce que révèlent les crises constitutionnelles de la fin du 20<sup>e</sup> siècle québécois, c'est que la constitution canadienne, en raison de l'héritage qu'elle a reçu de la Couronne britannique, pose des problèmes lorsqu'il est question des nations se trouvant sur cet immense territoire du nord de l'Amérique. Nungak voit le Québec comme la province la plus problématique, mais, ne semblant pas tout à fait connaître l'histoire complexe du sud laurentien, et les luttes internes qui ont secoué la province par le passé, il serait peut-être surpris d'y trouver, à une échelle beaucoup plus grande, les problèmes d'unité que son peuple connaît lui-même. Après tout, la nation québécoise a amplement dû subir le colonialisme dans son passé, et encore. Je tiens tout de même à nuancer ici qu'il n'est pas du tout question de comparer l'ampleur et la gravité des situations. Si on réévalue la portée de la constitution canadienne un jour, cela devra se faire en incluant la question du statut des peuples autochtones.

Dernier détour avant de clore. À un certain moment dans ses mémoires, Qumaq cite Camille Laurin, avec qui il a déjà discuté et qui aurait affirmé: «Nous, les Français et les Anglais, ne sommes au Canada que depuis 300 ans. Nous aurions dû demander aux Inuits et aux Indiens de nous aider à former nos principes directeurs. Après tout, c'étaient les premières nations de ce pays. Nous avons tant de mal à survivre [que] nous avons complètement oublié de faire appel à la communauté autochtone» (p. 105). Il est étrange que le vocable «Québécois» ne fût pas utilisé par Laurin. C'est dire que si les Inuits durent, et doivent poursuivre, l'éducation de ce qu'ils sont aux Québécois, l'inverse est tout aussi vrai. Qumaq parle aussi de Lévesque qui aurait également et rapidement compris

l'enjeu culturel et identitaire des Inuits, notamment en ce qui a trait à leur langue. On pourrait dire, en interprétant les faits, que si la Convention marqua un terme transitoire dans ce choc de civilisation qui opposa les Inuits au gouvernement du Québec, elle ouvrit du même coup un possible nouveau chapitre dans la connaissance des peuples se trouvant, justement, dans cet énigmatique pays que pourrait être le Québec.

En outre, il me semble qu'à travers les quelques mots de Laurin, la thèse des deux peuples fondateurs se soit posée à nouveau... mais face à ses angles morts. Loin de moi l'idée de tout rapporter à la question autochtone. Toutefois, il me semble qu'au-delà de ce que pendant longtemps on a attribué à une crise entre les «deux peuples fondateurs», la question autochtone révèle une multitude de «solitudes», dispersées sur le territoire canadien, «réservées»,

pendant longtemps muettes. Si on voit les choses selon la perspective des deux peuples fondateurs, le peuple québécois s'est plus facilement identifié à la posture du colonisé, mais il m'apparaît nécessaire de considérer – c'est ce que nous invitent à voir les livres de Qumaq et de Nungak – qu'il a évolué dans des institutions héritières

des vieilles structures coloniales, par osmose. Oui, peut-être que cette image d'osmose coloniale a plus à nous apprendre que les étiquettes simplificatrices de colonisés ou de colonisateurs.

Au fond, les critiques que livre Zebedee Nungak à l'endroit du gouvernement du Québec nous invitent à réfléchir non pas sur le nationalisme québécois, non pas sur le supposé post-nationalisme canadien, mais sur ces structures coloniales, et même monarchistes, ou encore impérialistes comme le fait Marc Chevrier dans un récent ouvrage, ces structures qui ont façonné le Canada d'aujourd'hui et ses provinces, dont le Québec. Ce qu'on gagne à lire ces essais, c'est de saisir une expression sincère et intégrale du principe de l'autodétermination des peuples. En attendant une formule et un état de situation qui puissent s'imposer à tous, dans le respect de tous, l'humanisme de Taamusi Qumaq, et celui de René Lévesque aussi que le livre nous ramène par la bande, demeure la perspective la plus structurante et la plus ouverte. Au-delà des plaidoyers et du devoir de mémoire, ces textes sont les vibrants échos de l'éveil politique de cette âme du Nord. ❁

**[...] une lecture [...] de Taamusi Qumaq [...] est féconde pour tous citoyens québécois désirant en savoir plus sur les Inuits, ne serait-ce que pour prendre connaissance de ce qu'était leur vie quotidienne traditionnelle avant la venue des gouvernements fédéraux et provinciaux, de leur vie de famille, de leurs épopées de chasse, de leurs misères dans le Grand Nord, de la majesté de ce Grand Nord aussi, de ses froidures.**

Octobre 2019  
Vol. CX, n°8  
**L'Action  
NATIONALE**



Jean McEwen (1921-1999), Meurtière traversant le bleu, 1961, huile et vernis sur toile, MBAM, achat, fonds M. et Mme Gérard O. Beaulieu © Succession Jean McEwen / SOCAN (2019). Photo MBAM.

**L'identité constitutionnelle  
autochtone**

**L'Action nationale** (Octobre 2019)

## **L'identité constitutionnelle autochtone**

Le texte d'une conférence éclairante d'André Binette, juriste en droit constitutionnel et autochtone, au X<sup>e</sup> Congrès de l'Association québécoise de droit constitutionnel.

Tous les numéros sont en vente à la boutique

**action-nationale.qc.ca**